

Les conditions générales de location sont disponibles en ligne sur notre site internet : drive-tahiti.com

Conditions à remplir pour louer un véhicule

Pour les véhicules nécessitant un permis de conduire : Tout conducteur doit être âgé d'au moins 23 ans et être titulaire d'un permis de conduire, en cours de validité et correspondant à la catégorie de véhicule souhaitée, depuis au moins 2 ans.

Dépôt de garantie

Pour toute location, le client doit effectuer un dépôt de garantie à DRIVE TAHITI à hauteur de 10 000 FCFP. Ce dépôt de garantie peut s'effectuer sous la forme :

- D'une empreinte de carte bancaire
- D'une autorisation de prélèvement en cas de dommages/vol précisant les numéros d'une carte bancaire.
- D'un chèque au nom de DRIVE TAHITI
- D'un dépôt en espèces.

En signant ce document, le client s'engage à payer le montant de la location réalisé et des frais éventuels qui pourraient s'ajouter :

- Frais éventuels de location en cas de dépassement de l'heure de retour prévue au contrat.
- Dommages éventuels à hauteur de la garantie souscrite ou de la franchise maximale.
- Essence selon la grille tarifaire si le niveau d'essence ne correspond pas.
- Contraventions.

Le dépôt de garantie est restitué à la fin de la location dans les conditions prévues à la section « Restitution du véhicule ».

Au départ de la location

Avant de signer votre Contrat de Location Prenez le temps de lire le Contrat de location, les conditions de location, les tarifs applicables, la teneur des garanties et assurances incluses ou non dans le tarif de location et les assurances et compléments de protection optionnels proposés.

N'hésitez pas à interroger le personnel DRIVE TAHITI sur les promotions du moment, notamment en termes de prix ou d'options.

Le nom du locataire indiqué sur le Contrat de location est celui du conducteur principal, qui doit être présent lors de la signature du Contrat de location et à qui sont facturés les frais liés à la location.

Sauf raison légitime et imprévisible, seul(s) le(s) conducteur(s) indiqué(s) sur le Contrat de location est/sont autorisé(s) à conduire le Véhicule.

Vous pouvez ajouter des conducteurs additionnels, moyennant le paiement d'un supplément par conducteur additionnel. En cas de dommage causé au véhicule lors de sa conduite par un conducteur non indiqué sur le Contrat de location, les assurances complémentaires et les compléments de protection éventuellement souscrits sont inapplicables, et vous devez indemniser DRIVE TAHITI de l'intégralité des dommages qui vous sont imputables (notamment ceux subis par le véhicule dans la limite de la valeur vénale du véhicule, augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation).

Le conducteur doit présenter à l'agent DRIVE TAHITI de départ une pièce d'identité, l'original de son permis de conduire, une carte bancaire ou de débit ou de crédit à titre de garantie.

Tout conducteur additionnel doit présenter à l'agent DRIVE TAHITI de départ une pièce d'identité, et l'original de son permis de conduire.

Une fiche de pointage accompagne le contrat de location. Celle-ci signale les éventuels dégâts apparents du véhicule, et le niveau de carburant fourni au départ de la location.

Vérifiez que l'état apparent du véhicule correspond à celui décrit dans la fiche de pointage. Comparez le niveau de carburant inscrit sur le tableau de bord avec les mentions figurant sur la fiche de pointage. Vous vous engagez à faire rectifier la fiche de pointage par le personnel DRIVE TAHITI en cas d'anomalie.

Livraison

DRIVE TAHITI effectue gratuitement la livraison de votre véhicule sur réservation préalable et selon disponibilités de nos équipes.

Nous assurons nos livraisons gratuitement sur le secteur s'étendant de PUNAAUIA à MAHINA. La livraison du

véhicule est gratuite pour un minimum de location de 3 jours de location et est possible sur toutes nos gammes de véhicules, les jours ouvrables, de 07h00 à 18h00.

Les livraisons en dehors de ce secteur peuvent être réalisées selon devis préalable.

Pendant la location

Vous avez la garde juridique du véhicule à compter de sa livraison ; vous en êtes dès lors responsable.

Vous vous engagez à en prendre soin et à en faire un usage normal et prudent.

Sont notamment considérés comme des usages anormaux du véhicule :

- L'utilisation du véhicule non conforme à sa destination (erreur de carburant, casse de l'embrayage suite à une mauvaise utilisation, mauvaise appréciation du gabarit du véhicule, circulation en dépit des alertes apparaissant sur le tableau de bord du véhicule, modification apportée au véhicule, etc...).
- La circulation en dehors des voies carrossables.
- L'utilisation du véhicule pour fournir, à titre onéreux, un service de transport de personnes (ex : taxi) ou de marchandises (ex : déménagements ou livraisons payants).
- Le transport de matières inflammables, explosives, corrosives ou comburantes.
- L'utilisation du véhicule pour l'apprentissage de la conduite,
- L'utilisation du véhicule dans le cadre d'épreuves, courses ou compétitions sportives automobiles (ou leur essais) ou de reconnaissances d'itinéraires de rallye.
- La conduite du véhicule sous l'influence de spiritueux ou de narcotiques, ou de drogues ou stupéfiants non prescrits.
- La sous-location du véhicule à un tiers
- La dégradation volontaire du véhicule.

Ces usages impliquent la responsabilité seul du conducteur et font perdre le bénéfice des assurances souscrites.

Vous devez respecter tout signal émis par les voyants d'alerte apparaissant sur le tableau de bord du véhicule et prendre les mesures conservatoires nécessaires le cas échéant (arrêt d'urgence notamment).

En période de stationnement, vous vous engagez à fermer le véhicule à clé et à placer vos effets personnels dans le coffre ou sous les sièges.

En vertu du Code de la route, en tant que locataire du véhicule, vous êtes pécuniairement responsable du non-respect du Code de la route, et devez régler vous-même, dans les délais requis, les amendes imposées à ce titre dans le cadre de la location.

A défaut, DRIVE TAHITI communique vos coordonnées aux forces de l'ordre, qui vous adresse l'avis d'amende majorée.

Dans tous les cas, DRIVE TAHITI vous facture, pour chaque contravention, une indemnité forfaitaire de 3500 XPF pour le coût de traitement administratif supporté par DRIVE TAHITI pour communiquer vos coordonnées et envoyer l'avis d'amende majorée ou de contravention.

En cas de panne du véhicule ou d'accident nécessitant des réparations immédiates ou urgents : avant de faire procéder à toute réparation (y compris s'agissant des pneumatiques), prenez contact avec DRIVE TAHITI au +689 87 29 82 69.

En cas d'accident ou de dégât subi par le véhicule avec tiers identifié ne nécessitant pas de réparation immédiate : vous devez informer DRIVE TAHITI dans les 24 heures à compter du moment où vous en avez connaissance, et remettre à l'agent DRIVE TAHITI de retour, dans les 24H à compter du moment où vous en avez connaissance, un constat amiable dûment complété et signé par vous-même et le tiers concerné.

La remise d'un constat amiable complété et signé en cas d'accident ou de dégât avec tiers identifié, et que vous soyez responsable ou non, est obligatoire. A défaut, les assurances complémentaires et compléments de protection éventuellement souscrits sont inapplicables, et DT vous facturera l'intégralité des dommages qui vous sont imputables (notamment ceux subis par le véhicule dans la limite de la valeur vénale du véhicule augmentée des frais et coûts liés à son immobilisation).

Dans tous les cas, en cas de dommage causé au véhicule, DRIVE TAHITI vous facture une indemnité forfaitaire de 5000 XPF pour le coût de traitement administratif supporté par DT et ce quel que soit le type de complément de protection souscrit.

En cas de col du véhicule, vous devez, dans les 24 heures à compter du moment où vous en avez connaissance, faire une déclaration de vol auprès des autorités compétentes et remettre à l'agent DT le procès-verbal de dépôt de plainte, les papiers et les clés du véhicule.

En cas de vol des clés et/ou des papiers avec le véhicule, veuillez à le signaler aux autorités compétentes pour l'indiquer sur la plainte déposée.

Restitution du véhicule

Vous devez restituer le véhicule, ses clés et ses papiers, au personnel DT aux dates et heures convenues dans le Contrat de location.

Vous devez informer DT dans les plus brefs délais, de tout événement vous empêchant de restituer le véhicule aux dates et heures convenues, sous peine de constituer un détournement passible de poursuites judiciaires/ Si vous souhaitez prolonger la durée de la location, vous devez régler la location à la fermeture du Contrat de location, et signer un nouveau contrat de location.

Dans tous les cas, vous êtes redevable du montant de la location et des éventuels frais liés à des dommages subis par le véhicule jusqu'à la restitution de celui-ci auprès de DRIVE TAHITI.

DRIVE TAHITI ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des biens que vous oublieriez dans le véhicule à l'issue du contrat de location.

Lors du retour et après avoir effectué le contrôle du véhicule en remplissant la section « retour » de la fiche de pointage. Si aucun dégât nouveau n'est identifié et que la case « Pas de dégât constaté » est cochée, le dépôt de garantie est restitué au client.

Le client reste responsable des éventuels dégâts non visibles et de contraventions reçues pendant la période de location.

Si de nouveaux dégâts sont constatés, la case « dégâts constatés » doit être cochée et dans ce cas DT conserve le dépôt de garantie.

Un barème forfaitaire est présent sur la fiche de pointage. Si le dégât n'est pas présent au barème, DT fera faire un devis par un garage pour faire l'estimation des réparations dues par le client.

En fonction des dégâts le client peut être responsable financièrement au-dessus de la valeur du dépôt de garantie. Il devra alors réaliser un règlement correspondant à la différence entre les sommes dues et le dépôt de garantie.

Notamment, le véhicule doit être vidé de tous déchets (cendrier, boîte à gant, vide poche, coffre etc...).

Par ailleurs la non restitution d'une ou plusieurs clés entraînera une facturation supplémentaire de 45 000 FCFP ou 375€. Le Locataire autorise expressément le Loueur à utiliser son moyen de paiement, notamment carte bancaire, pour se faire payer la somme correspondante.

Conduite responsable

La route est limitée à 60 km/h sur la majorité de l'île et de nombreux habitants, dont des enfants, circulent sur la chaussée. Adoptez une conduite responsable.

Bonne route avec DRIVE TAHITI !

